

## ESPACE PETITE ENFANCE DE LA REYSSOUZE

## L'environnement intérieur évalué

Pendant tout le mois de février, deux balises installées à l'Espace petite enfance de la Reyssouze ont mesuré les paramètres physiques de l'environnement des enfants et des agents. Explications de Corinne Bonnet, responsable du service Petite enfance de la Ville.

### > Dans quel cadre se déroule cette évaluation et pourquoi avoir choisi cet équipement ?

L'association Ville et aménagement durable (VAD), dans le cadre de son programme « Bâtiment et santé » soutenu par la Région, a lancé un appel à projet pour bénéficier d'une évaluation de la prise en compte de la santé et du confort des occupants sur un bâtiment nouvellement construit ou rénové. La Ville a répondu à cet appel à projet en choisissant l'Espace petite enfance (EPE) de la Reyssouze, ouvert depuis août 2012, afin de mesurer la pertinence des choix de matériaux, de mobilier retenus lors de la construction de cet équipement.

Cette structure de proximité est intéressante à plusieurs titres : elle se situe dans le périmètre de la rénovation urbaine de la Reyssouze et dans un quartier prioritaire de la ville. Elle a été conçue en associant tous les personnels des équipements Petite enfance de la Ville. Une véritable démarche environnementale a présidé à la réhabilitation de ce bâtiment, labellisé haute performance énergétique. L'éclairage, la ventilation double flux, les cou-

leurs, l'isolation, les plafonds acoustiques... tout a été pensé pour le confort et la santé des tout-petits, des parents et des professionnelles. Après 18 mois de fonctionnement, nous avons saisi l'opportunité de cet appel à projet pour vérifier si cet environnement prenait au maximum en compte leur santé et leur confort.

### > En quoi consiste cette évaluation ?

Deux balises de mesure ont été installées le 27 janvier dernier par la société Azimut Monitoring à l'Espace petite enfance. Elles ont enregistré pendant un mois la qualité de l'air (polluants, confinement), le bruit, le confort thermique (températures, taux d'humidité), afin d'obtenir une vision fine et en continu de l'environnement intérieur. Une 2<sup>e</sup> campagne de mesures est prévue hors période de chauffe. L'évaluation tient compte également des modalités d'occupation des locaux susceptibles d'avoir un impact sur

ces paramètres, comme l'aération ou l'usage de produits d'entretien éco-labellisés (utilisés dans toutes les structures Petite enfance de la Ville). En parallèle, l'association VAD réalisera un recueil qualitatif du ressenti des occupants.

Les résultats seront analysés et interprétés afin d'envisager des pistes d'amélioration ou d'ajustement si besoin en ce qui concerne l'EPE de la Reyssouze et ce qui peut être transposable dans les autres équipements Petite enfance de la ville mais aussi dans de futures constructions ou rénovations de bâtiments municipaux. ■



© Serge Buathier



Retrouvez  
toute l'actu de Bourg  
sur le site internet  
de la Ville

[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

## DU CÔTÉ DE BBA

### > Nouveauté pour le tri

Les emballages en papier et carton – même souillés de nourriture, mais bien vidés – sont à présent acceptés par les filières de recyclage. Vous pouvez donc mettre vos boîtes de pizza, sachets de viennoiseries et cartonnets de fruits au tri sélectif.

Sur le nouveau secteur Reyssouze-Citadelle, les résultats du tri sont positifs : chaque foyer trie près de 4 kg de recyclables par mois. Continuons ainsi mais attention pas de verre dans les sacs et bacs jaunes !

### > Sérénades et bœufs au vinaigre !

Le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) propose *Les Sérénades du Conservatoire*, soit une heure musicale à



© Studio Hervey

passer avec les élèves du CRD, ouverte à tous. Prochaine date : samedi 29 mars à 10 h 30 à la salle polyvalente du Conservatoire (rue du Palais).

Venez également improviser avec d'autres musiciens lors des *Bœufs au vinaigre*, ouverte à tous, musiciens et spectateurs. Prochaine date : mardi 18 mars à 20 h à la Maison des Jeunes et de la Culture.

> Plus de renseignements sur  
<http://crd.bourgenbresse-agglomeration.fr/>